

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 3193

présenté par

M. Ferrand, M. Savary, M. Castaner, M. Robiliard, M. Grandguillaume, M. Tourret, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

à l'amendement n° 2237 de Mme Coutelle

APRÈS L'ARTICLE 11 QUINQUIES

Substituer au mot :

« genré »

les mots :

« différencié en fonction du sexe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.